

Questions orales

L'hon. Ron Basford (ministre suppléant des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, puis-je prendre la question pour préavis. Le ministre s'est entretenu avec la fédération de la Saskatchewan ce matin. Je veillerai à ce qu'on réponde à la question de façon détaillée demain.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CONFÉRENCE SUR LE DROIT DE LA MER—LES ENTRETIENS AVEC M. EVENSEN, MINISTRE DE NORVÈGE

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle a trait à la visite au Canada de l'honorable M. Evensen, ministre d'État du gouvernement de la Norvège, conseiller spécial affecté à la Conférence sur le droit de la mer et président du groupe prestigieux de Evensen qui a joué un rôle très important dans les discussions lors de cette même conférence. Le ministre dirait-il à la Chambre s'il a rencontré M. Evensen et, si oui, quelle a été la nature de ses entretiens avec lui?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, oui, j'ai rencontré M. Evensen ce matin. Nous nous sommes entretenus des progrès réalisés jusqu'ici à la Conférence du droit de la mer ainsi que des autres mesures qui pourraient être prises pour réaliser les objectifs de la Norvège et du Canada, ces deux pays ayant travaillé en très étroite collaboration à la Conférence.

M. Carter: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. A-t-on discuté de l'intention de la Norvège de prendre des mesures unilatérales pour protéger ses ressources maritimes? Le ministre norvégien a-t-il prié le Canada d'appuyer toute initiative de la Norvège en ce sens et a-t-il, en retour, promis que son gouvernement appuierait celles que le Canada jugerait à propos de prendre?

M. MacEachen: Non, monsieur l'Orateur, il n'y a pas eu concertation au sujet de mesures ou d'action unilatérale hypothétique par l'un ou l'autre pays. Les entretiens avaient une portée plus vaste que les mesures unilatérales.

LA POSSIBILITÉ D'ACHAT DE MATÉRIEL DE SÉPARATION DU PLUTONIUM PAR LA CORÉE DU SUD ET L'ARGENTINE—DEMANDE DE DÉPÔT DE L'ACCORD RELATIF AUX GARANTIES

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Elle a trait aux rumeurs selon lesquelles la Corée du Sud et le Pakistan négocieraient secrètement avec la France en vue de l'achat d'usines de séparation du plutonium et aux rumeurs encore plus graves selon lesquelles l'Argentine en posséderait déjà une. Puisqu'une usine de séparation ne sert à rien d'autre qu'à préparer une bombe, j'aimerais que le ministre réponde à cette question-ci: S'engagerait-il à vérifier si la Corée du Sud et l'Argentine possèdent des usines de séparation du plutonium ou en négocient actuellement l'achat? Si oui, donnerait-il à la Chambre l'assurance que le Canada ne leur vendra pas de réacteurs nucléaires?

● (1430)

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Pour ce qui est de la première partie de la question qui concerne la France, monsieur l'Orateur, nous ne savons rien au sujet de transferts de ce genre. Cependant le gouvernement français a maintes fois déclaré que ses moyens de transfert seraient convenablement assurés. Quant à la seconde partie de la question, je devrai me renseigner pour voir si ces rapports sont fondés sur des faits.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. C'est au sujet du discours qu'il a prononcé hier devant l'Association nucléaire canadienne. J'aurais préféré qu'il s'agisse du discours prononcé par le ministre de l'Environnement. Je voudrais interroger le premier ministre sur sa déclaration selon laquelle les garanties de sécurité du Canada sont les plus fermes au monde. Je voudrais donc savoir s'il serait disposé à permettre à la Chambre et au pays de vérifier l'exactitude de cette assertion en s'engageant à déposer à la Chambre une copie de l'entente, une fois qu'on en aura terminé la rédaction et avant que le Canada ne l'ait ratifiée.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député n'a pas précisé à quelle entente il fait allusion. En matière de garanties de sécurité, cependant, on a fait état à plusieurs reprises à la Chambre de leur resserrement unilatéral. Je crois que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a exposé de façon assez détaillée en quoi consisteront ces nouvelles garanties renforcées de sécurité. Le député n'a qu'à les comparer avec les garanties de sécurité des autres pays; il verra alors que celles qu'exige le Canada sont en fait plus sévères que partout ailleurs. Il a mentionné le ministre de l'Environnement et il a exprimé l'espoir qu'elle avait prononcé devant l'assemblée un discours exprimant les mêmes idées que moi. Je peux lui assurer que le ministre de l'Environnement a effectivement prononcé un discours hier, et un excellent discours.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Nous n'avons eu droit jusqu'à maintenant qu'à des déclarations vagues et contradictoires de différents ministres quant au contenu de l'accord bilatéral que le Canada se propose de conclure avec les pays auxquels il vendra le réacteur CANDU, en outre, la Chambre ne dispose d'aucun moyen de juger si ces garanties sont suffisantes. Le gouvernement est-il donc prêt à nous laisser voir une copie de cet accord avant sa signature? Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que nous pourrions le voir lorsqu'il aura été signé. C'est absolument inacceptable quand il s'agit d'une chose aussi grave que l'énergie nucléaire.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, on a déjà dit que certaines choses étaient absolument inacceptables, mais la politique des gouvernements antérieurs et du gouvernement actuel a toujours été de considérer qu'il appartient au pouvoir exécutif de traiter avec les gouvernements étrangers. Bien entendu, la Chambre peut toujours juger que nous avons agi imprudemment ou différemment. C'est pourquoi le ministre a mon appui lorsqu'il dit qu'après la conclusion de l'accord, nous serons heureux de le soumettre à l'opposition pour voir s'il peut être amélioré.